

N° de division : 01-Montréal
N° de cour : 500-11-061807-224
N° de dossier : 41-2896202

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

Collab Eats Group Inc.

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A Historique

1. Collab Eats Group Inc. (la « Débitrice » ou la « Société») fut fondée et a débuté ses activités en septembre 2017. Elle œuvrait dans le domaine de restauration sous le nom «Collab Eats Group» dans la ville de Montréal, province de Québec.
2. Le 21^e jour de décembre 2022, la Débitrice a fait cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
3. La direction de la Débitrice attribue les difficultés financières à la perte de revenus due à la pandémie de la COVID-19.

SECTION B Actifs

4. Les actifs, non réalisables, sont les suivants:

Description des actifs	Valeur déclarée au bilan	Valeur réalisée à ce jour	Notes
	(\$)	(\$)	
Espèces en banque	0.00	Ø	
Mobilier et équipement	1.00	Ø	1
Stock équipement	2 000	Ø	1
Stock marchandise et produits corporatifs	5 500	Ø	1
Système informatique	2 200	Ø	1
Créances payables	Ø	Ø	
	<u>9 701</u>	<u>Ø</u>	

Notes :

1- Les actifs ont une valeur de réalisation estimée à 1 500 \$ selon un rapport préparé par Gestion GMF le 22 décembre 2022. Les frais de prise de possession et de mise en marché dépassent la valeur de réalisation. Par conséquent, le syndic n'a pas pris possession de ces actifs

SECTION C Livres et registres et mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

5. La direction de la société verra à transmettre au syndic les livres et registres de la société requis par le syndic.
 6. Obtention de l'inventaire des actifs.
 7. Ouverture d'un compte en fidéicommiss à la Banque de Montréal.
 8. Il n'y a aucun exercice du commerce par le syndic.
-

SECTION D Procédures judiciaires

9. Il n'y a aucune procédure légale, à notre connaissance.
-

SECTION E Réclamations prouvables

10. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
	(\$)	(\$)
Créancier garantis	Ø	Ø
Créanciers ordinaires	<u>1 702 318</u>	<u>Ø</u>
	<u>1 702 318</u>	<u>Ø</u>

SECTION F Réclamations garanties – sans objet

SECTION G Réalisation prévue et distribution projetée

11. Puisqu'il n'a aucun actif réalisable, le syndic ne prévoit pas de distribution aux créanciers.
-

SECTION H Transactions révisables et paiements préférentiels

12. Le syndic révisera les livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.
-

SECTION I Autres sujets

13. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 10 janvier 2023.
14. Selon l'administrateur, il n'y avait aucun montant dû aux employés au moment de la cession.
15. Les frais de la présente faillite sont garantis par une tierce personne.

FAIT À MONTRÉAL, ce 16^e jour de janvier 2023.

MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de
Collab Eats Group Inc.



Benoit Beauséjour, MBA, CIRP, LIT
Responsable de l'actif